

Professionnel compétent

Procédure pour la gestion de la demande de trousses de médicaments pour l'aide médicale à mourir (AMM)

À domicile et en installation

PROFESSIONNEL	Confirme l'admissibilité de l'usager à l'AMM
COMPÉTENT	Complète l'ordonnance individuelle standardisée (OIS)
	Fait venir le profil pharmacologique de la pharmacie communautaire
	Dépose l'original de l'ordonnance au dossier de l'usager
	Pour obtenir la trousse principale en seringues prête à l'emploi:
	• Télécopie l'OIS, le profil pharmacologique à jour et le formulaire de demande d'AMM à la pharmacie de l'hôpital de Baie-Saint-Paul (HBSP) au (418) 435-0012
	Appelle à la pharmacie de l'HBSP au (418) 435-9338 afin de s'assurer de la réception de l'OIS entre 8h et 16h
	Peut convenir avec le pharmacien d'un autre mode de transmission de l'ordonnance de façon sécurisée
	Pour obtenir la trousse principale en fioles:
	Télécopie l'OIS, le profil pharmacologique à jour et le formulaire de demande d'AMM à la pharmacie du site le plus proche
	où se fera l'AMM;
	Appelle à la pharmacie afin de s'assurer de la réception de l'OIS entre 8h et 16h
	Peut convenir avec le pharmacien d'un autre mode de transmission de l'ordonnance de façon sécurisée
	Coordonnées des pharmacies :
	Site Saint-Augustin (Beauport): Téléphone: (418) 667-3910 #13905 Télécopieur: (418) 667-7655
	Hôpital de Saint-Raymond (Portneuf) : Téléphone : (418) 337-4611 #76412 Télécopieur : (418) 337-1362
	Site Christ-Roi (Québec métro) : Téléphone : (418) 682-1751 Télécopieur : (418) 682-1730
	Hôpital de Baie-St-Paul : Téléphone : (418) 435-9338 Télécopieur : (418) 435-0012
	IUSMQ : Téléphone : (418) 663-5000 #26653 Télécopieur : (418) 666-6463
DUADAA CIEN /A CCICTANIT	Discute avec le professionnel compétent
PHARMACIEN/ASSISTANT- TECHNIQUE EN	Effectue l'analyse clinique selon le protocole médical national : Administration de l'AMM chez l'adulte de l'INESSS (avril
PHARMACIE (SELON LES	
TÂCHES)	Confirme le lieu et le moment de la réception, du retour des trousses de médications et du délai de préparation des médicaments
TACHES	
	 Valide les coordonnées téléphoniques du professionnel compétent afin de le rejoindre rapidement en cas d'urgence Répond aux questions du professionnel compétent concernant l'AMM au besoin
	Répond aux questions du professionnel compétent concernant l'AMM au besoin Crée un dossier clinique dans GESPHARx au nom de l'usager pour inclure sa note suite à la discussion avec le professionnel
	compétent (date et heure de la remise de l'ordonnance par le professionnel compétent, principaux points discutés)
	Numérise les documents reçus et les associe au dossier GESPHARX de l'usager (formulaire de demande d'AMM,
	ordonnance médicale, profil pharmacologique)
	Valide l'ordonnance
	Procède à la préparation des produits stériles et complète les trousses de médicaments selon le protocole médical national :
	Administration de l'AMM chez l'adulte de l'INESSS (avril 2022) et la mise à jour publiée par l'OPQ et le Collège des médecins :
	Actualisation du chapitre 5 : La gestion des médicaments utilisés dans l'AMM (septembre 2022)
	• Une trousse principale contenant la médication préparée et prête pour l'administration en seringue OU une trousse
	principale contenant la médication en fioles selon la demande du prescripteur
	Une trousse secondaire contenant la médication en fiole et tout le matériel nécessaire à la préparation
	Un registre de médicaments par valise
	Moniteur de température et un aimant
	Lettre des directives au professionnel compétent concernant la réception des trousses, l'administration de la médication
	et le retour des trousses
	Vérifie le contenu des trousses avec un assistant technique en pharmacie (ATP), signe les 2 registres et les dépose dans les
	trousses
	Programme le verrouillage de la valise avec le code à 3 chiffres
	Réserve le transporteur et envoie les trousses au lieu et au moment demandé par le professionnel compétent
	Demeure disponible tout au long du processus d'AMM pour répondre aux questions du professionnel compétent au besoin
TRANSPORTEUR	Effectue la livraison des trousses au professionnel compétent en mains propres par transport direct au lieu et au moment
	désigné dans l'OIS par le professionnel compétent. Il a en sa possession les coordonnées téléphoniques du professionnel
	compétent afin de le rejoindre rapidement au besoin.
Duefe esignment some fit and	Confirme la réception des trousses de médicaments avec le pharmacien du site qui dispense les trousses.

MAJ 2024-09-18 1

√ De 8h00 à 16h30, du lundi au vendredi : contacte le pharmacien au (418) 435-9338

Contacte le pharmacien de l'HBSP pour confirmer la réception de la trousse et obtenir le code d'ouverture des valises :

V Après 16h30, la nuit et la fin de semaine : contacte le pharmacien de garde au (418) 435-5150 poste 0

Si la médication de la trousse principale est en seringues prêtes à l'emploi :



Si la médication de la trousse principale est en fioles:

• Contacte le pharmacien du site qui lui a servi les trousses en fioles

Pharmacie site St-Augustin (Beauport):

V De 8h00 à 16h30, du lundi au vendredi : contacte le pharmacien au (418) 667-3910 # 13905

V Après 16h30, jours fériés et la fin de semaine : contacte le pharmacien de garde au (418) 667-3910 # 13922

Pharmacie Hôpital de Saint-Raymond (Portneuf) :

V De 8h00 à 16h30, du lundi au vendredi : contacte le pharmacien au (418) 337-4611 # 76412

V Après 16h30, jours fériés et la fin de semaine : contacte le pharmacien de garde au (418) 284-2954

Pharmacie site Christ-Roi (Québec métro):

√ De 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi : contacte le pharmacien au (418) 682-1751

V Après 16h30, jours fériés et la fin de semaine : contacte le pharmacien de garde au (418) 682-1781

Pharmacie de l'Hôpital de Baie-St-Paul (Charlevoix) :

V De 8h00 à 16h30, du lundi au vendredi : contacte le pharmacien au (418) 435-9338

V Après 16h30, jours fériés et la fin de semaine : contacte le pharmacien de garde au (418) 435-5150 poste 0

Pharmacie de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ) (Beauport)

V De 8h00 à 17h15, du lundi au vendredi : contacte le pharmacien au (418) 663-5000 # 26653

√ Après 17h15, jours fériés et la fin de semaine : contacte le pharmacien de garde via la téléphoniste de l'IUSMQ (418) 663-5211

- Valide son identité avec le pharmacien en donnant son nom, son numéro de pratique, le nom de l'usager pour qui l'AMM est prévue et le numéro de la régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) de l'usager
- Un code de sécurité pour ouvrir les trousses sera confirmé par le pharmacien
- Ouvre la valise principale et effectue la vérification de son contenu
- Signe le registre des médicaments dans la case : vérification valise
- N'a pas besoin d'ouvrir et de vérifier la trousse secondaire, l'ouvre seulement en cas de besoin

Conserve les trousses en lieu sûr en tout temps, jusqu'à leur retour à la pharmacie

- Conserve les trousses en lieu sûr, c'est-à-dire dans un endroit à accès restreint
- Garde les trousses verrouillées jusqu'à leur utilisation
- Conserve les trousses à des températures ambiantes, c'est-à-dire entre 15 et 25 degrés Celsius
- Respecte les dates et heures prévues de l'administration de l'AMM

Administre l'AMM selon le protocole médical national : Administration de l'AMM chez l'adulte de l'INESSS (avril 2022):

- Dispose des seringues, aiguilles et fioles vides utilisées et souillées dans un contenant biorisque grand format
- Signe le registre d'administration des médicaments en y indiquant le volume de médicament administré lors de l'AMM dans la case: Administration de l'AMM
- Remet le registre dans la trousse
- Verrouille la trousse

Retourne les trousses à la pharmacie

- Respecte le lieu et le moment pour le retour des trousses déterminés sur l'ordonnance individuelle standardisée (OIS) :
 - √ Retour des trousses dans une pharmacie du CIUSSS de la Capitale-Nationale : Retourne lui-même les trousses à la pharmacie choisie entre 8h00 et 16h00 les jours ouvrables
 - √ **Retour des trousses par un transporteur :** Remet les trousses en mains propres au transporteur au lieu et moment prévus choisis

PHARMACIEN/ASSISTANT-TECHNIQUE EN PHARMACIE (SELON LES TÂCHES)

Reçoit les trousses

Détruit les médicaments non administrés selon les règles de destruction de la médication

- Détruit la médication non administrée de la trousse principale en compagnie d'un 2e pharmacien
- Remplit le registre de médicaments
- Numérise le registre et associe le tout au dossier GESPHARx de l'usager

Récupère la trousse secondaire

• Les médicaments non utilisés pourront servir ultérieurement pour une autre AMM (respecter la date d'expiration)

Conserve les registres complétés dans un lieu sécuritaire

Complète et ferme le dossier de l'usager dans GESPHARx (inscrire la date de décès)

Complète le formulaire de déclaration des renseignements relatifs à l'AMM sur la plateforme SAFIR au https://safir.rtss.qc.ca

Pour du soutien clinique et administratif, contacter le Groupe interdisciplinaire de soutien (GIS) pour l'AMM au 581-993-4483.

MAJ 2024-09-18 2